

Cessation d'emploi et les prestations de l'assurance-emploi en Ontario

Avec Me Anne-Marie Langan

21 septembre 2023 @ 10 h 30



Ministère de la Justice
Canada





CLEO

Community Legal Education Ontario
Éducation juridique communautaire Ontario

POINTS À PRENDRE EN COMPTE DURANT LE WÉBINAIRE



Communication

- Tous les participants seront mis en sourdine pendant le webinaire. Les fonctions de clavardage et de messages privés seront activées.



Conférencière

- Sera visible lors de la présentation et pour les questions/réponses.



Enregistrement

- L'enregistrement de ce webinaire sera partagé après l'évènement. Des liens seront envoyés aux participants.



Évaluation

- Ce webinaire a une évaluation qui sera partagée après l'évènement. Un lien sera envoyé aux participants.



Fenêtre pour les questions

- Écrivez vos questions dans le chat ou la boîte pour Question/Réponse (l'icône est en bas de votre écran).
- Une réponse sera affichée ou donnée pendant le webinaire ou bien la question sera posée directement au conférencière tout au long de l'atelier.

Reconnaissance des terres

- CLEO reconnaît que la terre sur laquelle elle travaille a été la maison et le territoire traditionnel des peuples autochtones, y compris les Mississaugas de New Credit, les Haudenosaunees et les Wendats, et abrite maintenant de nombreuses familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- Le travail de CLEO se fait également sur les nombreux territoires traditionnels de cette terre que l'on appelle l'Ontario.
- L'équipe de CLEO renforce ses relations avec les organismes qui sont au service des Autochtones afin de produire des informations et des ressources qui reflètent leur expérience.

Clause d'exonération de responsabilité légale



Cette session est uniquement à des fins d'information générale et ne constitue pas un conseil juridique. Les renseignements juridiques et les réponses fournies par notre conférencière ne sont pas destinés à être utilisées comme des conseils juridiques pour un problème juridique personnel et particulier.

Cette présentation a été faite le 21 septembre 2023 et tient compte de l'évolution de la loi à la date mentionnée.

Éducation juridique communautaire Ontario (CLEO)

- CLEO est une clinique d'aide juridique spécialisée dans la production de documents et sites webs d'information juridique. Veuillez vous rendre à www.cleo.on.ca

Renseignements juridiques



Remplir les formulaires



Obtenir un renseignement d'un agent/une agente



Ateliers et outils pour les travailleurs communautaires



Commandez des publications





Présentation de la conférencière

Me Anne-Marie Langan est avocate en droit du travail et en droits de la personne.

Elle est experte en vulgarisation juridique pour le grand public et possède plus de 10 ans d'expérience en éducation juridique.

Elle travaille actuellement sur plusieurs projets dont le harcèlement sexuel en milieu de travail et les agressions à caractère sexuel.

Sommaire

- Activité déboulonner les mythes
- Différents types de prestations d'assurance-emploi
- Critères d'admissibilité
- Que faire si on vous refuse l'assurance-emploi?
- Ressources
- Questions?

Activité - Déboulonner les mythes

The background of the slide is a close-up photograph of a multiple-choice test paper. An orange pencil is positioned diagonally across the right side of the frame, pointing towards the bottom left. The test paper features several questions, each with four circular options labeled A, B, C, and D. The text is in black, and the overall lighting is soft, highlighting the texture of the paper and the wood of the pencil.

4 questions à la suite: Entre ce qu'on croit savoir et la réalité, il est souvent difficile de s'y retrouver

Question 1



Je pourrais avoir droit à des prestations d'assurance-emploi si mon employeur me congédie à tort.

Question 2



Je peux recevoir des prestations d'assurance-emploi jusqu'à ce que je trouve un autre emploi si j'ai quitté un emploi que je n'aimais pas.

Question 3



J'aurai droit aux prestations d'assurance-emploi si je dois déménager parce que l'emploi de mon conjoint a été transféré à une autre communauté.

Question 4



**J'ai besoin de mon relevé d'emploi
pour recevoir l'assurance-emploi.**

Prestations de l'assurance-emploi lorsque vous démissionnez



- Regardez toutes les vidéos en droit du travail produites par CLEO: <https://stepstojustice.ca/fr/resource/regardez-nos-vidéos-sur-les-questions-de-droit-de-l'emploi/>

Motifs justifiés ou valables

- harcèlement, de nature sexuelle ou autre;
- d'accompagner son conjoint ou un enfant
- discrimination;
- conditions de travail dangereuses;
- prendre soin d'un enfant ou d'un proche parent;
- assurance raisonnable d'un autre emploi;

Motifs justifiés ou valables

- modification importante de ses conditions de rémunération;
- excès d'heures supplémentaires ou non-rémunération, des fonctions;
- relations conflictuelles avec un supérieur;
- pratiques de votre employeur contrevenant à la loi;
- discrimination relative à l'emploi;
- incitation induite de la part de votre employeur ou de vos collègues à quitter votre emploi.

Catégories de prestations d'assurance-emploi



Prestations régulières

vous avez perdu votre emploi sans en être responsable.

Prestations de maladie

vous êtes incapable de travailler parce que vous êtes malade, blessé ou mis en quarantaine.

Prestations de maternité et parentales

vous êtes enceinte, avez récemment accouché, adoptez un enfant ou prenez soin de votre nouveau-né.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

Prestations pour proches aidants et congés

Présentez une demande si vous fournissez des soins ou du soutien à une personne gravement malade ou blessée ou nécessitant des soins de fin de vie.

Prestations pour les travailleurs autonomes

Obtenez des renseignements sur le programme pour travailleurs autonomes et sur la façon de s'y inscrire.

Prestations pour les Canadiens vivant à l'étranger

Si vous vivez ou travaillez à l'étranger, obtenez des renseignements sur l'assurance-emploi, les pensions, les prestations et les impôts.

Critères d'admissibilité de base

Prestations régulières

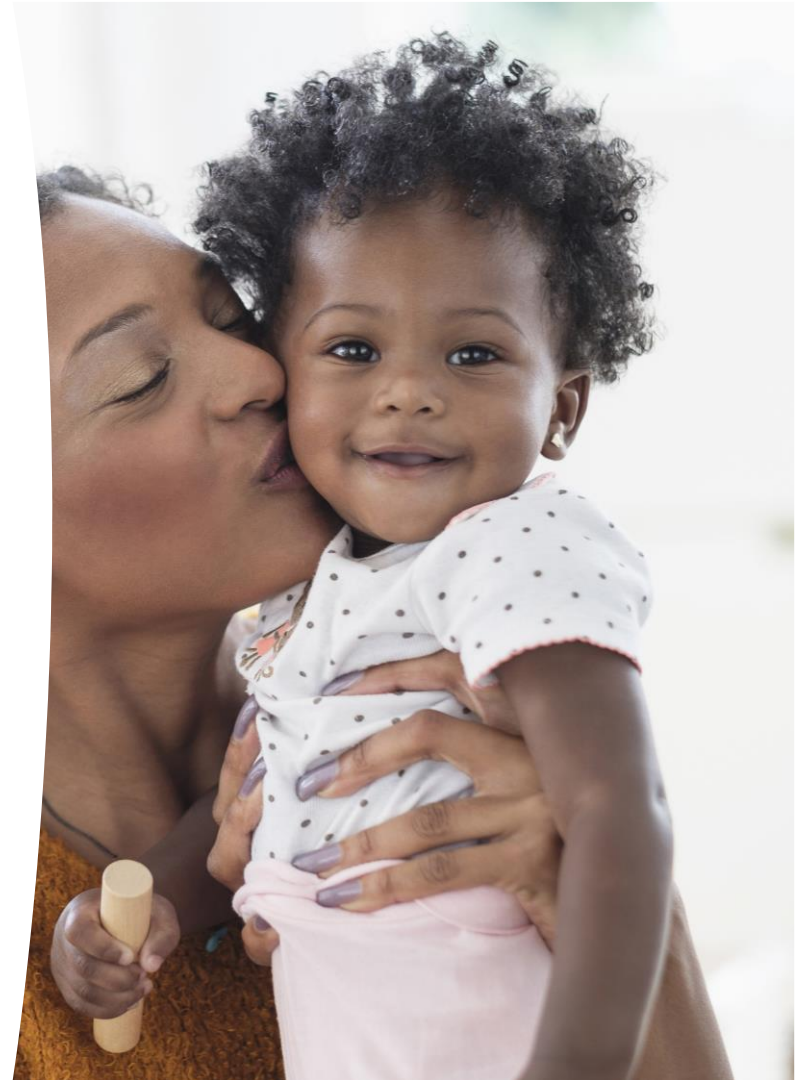
- emploi assurable;
- perdu votre emploi sans en être responsable;
- pas reçu de salaire pendant au moins 7 jours consécutifs au cours des 52 dernières semaines;
- travaillé pendant le nombre requis d'heures au cours des 52 dernières semaines;
- prêt et disposé à travailler;
- cherchez activement du travail

Prestations de maladie

- ne pouvez pas travailler pour des raisons médicales;
- votre rémunération hebdomadaire normale a diminué de plus de 40 % pendant au moins 1 semaine;
- vous avez accumulé 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant.
- Jusqu'à 26 semaines

Prestations de maternité et prestations parentales de l'assurance-emploi

- personne enceinte ou avez récemment donné naissance;
- parent qui s'occupe de votre nouveau-né ou de votre enfant nouvellement adopté;
- votre rémunération hebdomadaire normale a diminué de plus de 40 % pendant au moins 1 semaine;
- vous avez accumulé 600 d'heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant.





Prestations pour proches aidants et congés

- membre de la famille de la personne gravement malade;
- votre rémunération hebdomadaire normale a diminué de plus de 40 % pendant au moins 1 semaine;
- accumulé au moins 600 heures d'emploi assurable au cours des 52 semaines précédant
- un médecin atteste que la personne à laquelle vous fournissez des soins ou du soutien est gravement malade ou blessée, ou qu'elle a besoin de soins de fin de vie.
- Enfants – 35 semaines
- Adultes – 15 semaines
- Compassion – 26 semaines

Voici un tableau produit par CLEO qui récapitule toutes ces prestations, disponible sur Justice pas-à-pas:

<https://stepstojustice.ca/wp-content/uploads/Employment-insurance-benefits-chart-FR.pdf>

Prestations de l'assurance-emploi

Assurance-emploi (AE)	Pour être admissible à un programme d'assurance-emploi (AE), vous devez avoir travaillé suffisamment « d'heures assurables » au cours de votre période de référence. Votre période de référence correspond normalement aux 52 semaines précédant votre demande.		
	Qui est admissible	Montant et comment faire une demande	Notes
Prestations régulières de l'AE	<ul style="list-style-type: none"> vous avez perdu votre emploi, indépendamment de votre volonté vous avez au moins 420 à 700 heures assurables¹ vous êtes prêt, disposé et pouvez accepter un emploi vous recherchez activement du travail 	<ul style="list-style-type: none"> 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à 650 \$ par semaine dure jusqu'à 45 semaines 	<p>1. Le nombre d'heures dont vous devez avoir dépend du taux de chômage de votre région : srv129.services.gc.ca/eiregions/fra/taux_act.aspx</p>
Prestations de maladies de l'AE	<ul style="list-style-type: none"> vous avez au moins 600 heures assurables vos gains hebdomadaires ont diminué de plus de 40 % vous ne pouvez pas travailler parce que vous êtes malade, blessé ou en quarantaine² 	<ul style="list-style-type: none"> 55 % de votre revenu hebdomadaire jusqu'à 650 \$ par semaine dure jusqu'à 26 semaines 	<p>2. Vous aurez besoin d'une preuve médicale de votre maladie ou blessure.</p>



Prestations de l'assurance-emploi pour les travailleurs autonomes

- être citoyen canadien ou résident permanent;
- être inscrit au programme pour travailleurs autonomes pendant au moins 12 mois;
- avoir réduit de plus de 40 % le temps que vous consacrez à votre entreprise pendant au moins une semaine;
- avoir gagné un montant minimum de revenus net à titre de travailleur autonome entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année précédant votre demande de prestations.

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-sb-autonomes.html>

Que puis-je faire si on me refuse des prestations d'assurance-emploi?

- imprimez et signez le formulaire [Demande de révision d'une décision d'assurance-emploi](#)
 - soumettez votre formulaire à [Service Canada](#), par la poste ou en personne, dans les **30 jours suivant la date**
 - des documents qui n'ont pas déjà été soumis
 - de nouveaux renseignements qui pourraient avoir une incidence sur votre demande de prestations
 - déposer un appel auprès de la Division générale du Tribunal de la sécurité sociale dans les **30 jours suivant**
1. <https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae/assurance-emploi-revision-decision.html>
 2. <https://stepstojustice.ca/fr/questions/employment-and-work/que-faire-si-je-ne-suis-pas-d'accord-avec-une-decision-concernant-ma/>

Questions?



Ressources et outils

Gouvernement du Canada:

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

Tribunal de la sécurité sociale du Canada

<https://www.sst-tss.gc.ca/fr/votre-appel/appels-en-assurance-emploi-ae>

Service de référence du Barreau de l'Ontario

<https://lso.ca/public-resources/finding-a-lawyer-or-paralegal/law-society-referral-service>

Trouver une clinique d'aide juridique

<https://www.legalaid.on.ca/fr/legal-clinics/>


Justicepasapas.ca

- **Les questions suivantes avec leurs réponses:**


Maladie	Démission et licenciement	Parents
<ul style="list-style-type: none">■ Je suis trop malade pour travailler. Ai-je droit à l'assurance-emploi?■ Je m'occupe d'une personne très malade. Ai-je droit à l'assurance-emploi?■ Je m'occupe de mon enfant qui est très malade. Ai-je droit à l'assurance-emploi?	<ul style="list-style-type: none">■ Ai-je droit à l'assurance-emploi si j'ai démissionné?■ J'ai perdu mon emploi pour des raisons indépendantes de ma volonté. Ai-je droit à l'assurance-emploi?■ Ai-je droit à l'assurance-emploi si mon employeur m'a congédié parce que j'ai fait quelque chose de mal?	<ul style="list-style-type: none">■ Je m'apprête à devenir parent. Ai-je droit à l'assurance-emploi?■ Je m'occupe d'une personne très malade. Ai-je droit à l'assurance-emploi?■ Je m'occupe de mon enfant qui est très malade. Ai-je droit à l'assurance-emploi?

Consultez ces outils:



Renseignez-vous sur les différents types de [prestations d'assurance-emploi](#) .



Utilisez [cet outil de rédaction de lettres](#)  pour demander votre relevé d'emploi (RE).

Merci pour votre participation

Veillez remplir nos sondages :

- l'évaluation du webinaire: <https://www.surveymonkey.com/r/8T8KDJZ>
- les préférences en matière d'apprentissage: <https://www.surveymonkey.com/r/HJYM3GN>
- Abonnez-vous – cleoconnect.ca/subscribe/



Ne manquez pas notre prochain webinaire qui portera sur le Régime de pensions du Canada.

Merci pour votre participation

Pour joindre CLEO :

180 rue Dundas Ouest, Porte 506
Toronto, Ontario M5G 1Z8
Téléphone : 416-408-4420
Courriel : info@cleo.on.ca

Pour joindre Me Langan :

Courriel:
annemarie.langan@gmail.com



Ministère de la Justice
Canada